

PEPS

PAIEMENT EN
EQUIPE DE
PROFESSIONNELS DE
SANTÉ EN VILLE

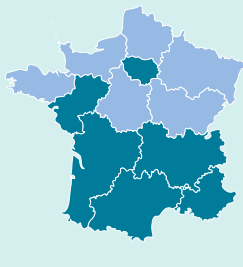


Expérimenter une rémunération forfaitaire collective des professionnels de santé en ville, substitutive au paiement à l'acte et libre dans son utilisation et dans sa répartition



Porteurs du projet :

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et
Ministère chargé de la santé



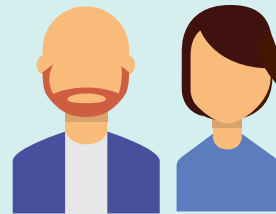
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
ÎLE-DE-FRANCE, NOUVELLE-AQUITAINE,
OCCITANIE, PAYS DE LA LOIRE,
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Durée :
5 ans



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
17 M€



60.501 patients
bénéficiaires au 31/12/2022



Publié au
Journal officiel
du 03/07/2019 et
modifié le 09/09/2023



Financement :
Modèle de paiement collectif
forfaitaire substitutif à l'acte
sur un périmètre d'actes et de
patients défini pour une équipe
pluriprofessionnelle de santé

Art.
51

Innovation

En santé